

PROCÉDURE À SUIVRE MOBILITÉ HORS EUROPE

IAE Lille - 2017/2018

Les candidatures pour les accords institutionnels Lille 1 commencent dès maintenant !
Les candidatures pour les accords spécifiques IAE Lille commenceront à partir de janvier 2017.

ATTENTION : un étudiant qui souhaite candidater Hors-Europe **ne pas pourra** candidater pour Erasmus+ (Europe).

1^{ère} étape : avant d'entamer vos démarches

Il est primordial de vous renseigner auprès du responsable de la formation envisagée l'an prochain (N+1) afin de savoir si un séjour d'études à l'étranger est envisageable ainsi que la période autorisée.

2^{ème} étape : se renseigner sur les formalités

Afin de pallier aux nombreux désistements auxquels nous avons dû faire face, il est important de rappeler qu'une candidature Hors-Europe ne doit pas de faire à la légère.

Plusieurs aspects sont à prendre en compte :

- **L'aspect pédagogique** : les dates de début et de fin de semestre dans l'université partenaire doivent coïncider avec les dates de début et de fin de semestre de sa formation à l'IAE Lille.
Ex : un étudiant qui part à l'étranger au 1^{er} semestre devra être obligatoirement rentré en France pour le début du 2^d semestre à l'IAE Lille.
- **L'aspect financier** : un départ Hors-Europe représente un budget qui n'est pas négligeable : environ 11.000 euros pour une année.
- **L'aspect administratif** : ces démarches administratives vous demanderont beaucoup d'investissement !
Tout dépôt de dossier vous engagera à suivre les démarches jusqu'au bout (sauf cas de force majeure).

Si votre responsable de formation N+1 permet le départ à l'étranger, vous pouvez entamer vos recherches en prenant connaissance des accords de coopération existants pour l'Université Lille 1 (accords institutionnels) et pour l'IAE Lille (accords spécifiques).

Il est également important d'aller vous renseigner auprès d'**Elodie DESAGHER**, au service des relations internationales de l'IAE Lille, bureau 203.

3^{ème} étape : définir vos vœux de mobilité

Vous ne pourrez pas candidater en même temps pour les accords institutionnels Lille 1 et les accords spécifiques IAE Lille.

- **Pour les accords institutionnels Lille 1** : vous êtes autorisés à postuler pour 2 pays différents avec la possibilité de choisir jusqu'à 3 universités au sein de chaque pays (Attention : 3 universités obligatoires pour l'Australie et les USA).
- **Pour les accords spécifiques IAE Lille** : le choix est limité à 1 vœu d'université sauf pour le Canada et les USA pour qui le choix est étendu à 2 vœux.

Pour sélectionner une ou plusieurs universités, vous devrez, parmi les formations proposées par celle(s)-ci, trouver des cours correspondants avec le contenu et le niveau de votre formation N+1. Attention, à l'étranger, la licence (Undergraduate) se fait en 4 ans. Les étudiants de Master 1 devront donc choisir des cours de niveau Undergraduate/4th year.

Lorsque votre choix est défini, merci d'adresser une demande de dossier de candidature au Service des Relations Internationales de l'IAE Lille à l'adresse suivante : elodie.desagher@univ-lille1.fr ; en précisant bien le nom de(s) l'université(s) choisie(s) et le nom de la formation envisagée en 2017/2018.

PROCÉDURE À SUIVRE MOBILITÉ HORS EUROPE

IAE Lille - 2017/2018

4^{ème} étape : constituer son dossier de candidature

Une fois le(s) dossier(s) de candidature reçu(s), il vous appartient de le(s) compléter et de fournir les pièces requises avant le délai qui vous sera communiqué en même temps que le(s) dossier(s) de candidature.

L'une des pièces à fournir sera le Learning Agreement.

Ce document indiquera les cours que vous souhaitez étudier au sein de l'université partenaire.

Si vous postulez pour plusieurs universités, il faudra rendre un Learning Agreement par université.

Une fois complété, le Learning Agreement devra être signé par l'étudiant et le responsable de formation N+1.

Attention ! À l'exception de la Russie, les universités Hors-Europe ne fonctionnent pas avec le système de crédits ECTS. Il vous faudra donc choisir pour 15 crédits de cours maximum par semestre (exception pour la Russie, choisir pour 30 ECTS de cours par semestre).

5^{ème} étape : le retour du dossier de candidature

Une fois complété, il vous faudra retourner votre dossier de candidature :

- **Pour les accords institutionnels Lille 1** : avant le **01/02/2017** via la plateforme en ligne, dont le lien vous aura été communiqué par le service RI de l'IAE Lille
- **Pour les accords spécifiques IAE Lille** : au service RI de l'IAE Lille (Elodie DESAGHER, bureau 203), avant la date limite fixée lors de l'envoi du dossier

Attention ! Le respect des délais est extrêmement important.

Tout dossier rendu en retard et/ou incomplet ne sera pas traité.

6^{ème} étape : une fois le dossier de candidature rendu

Pour les accords institutionnels Lille 1, la sélection se fera en plusieurs étapes :

- le responsable RI de l'IAE Lille établira un classement des candidatures,
- une fois le classement établi, il sera transmis au service RI de l'Université Lille 1 qui, au cours d'une commission de sélection, émettra un avis favorable ou défavorable,
- en cas d'avis favorable, il vous faudra suivre le reste de la procédure indiquée par l'Université Lille 1 jusqu'à l'avis définitif (accord ou refus) de l'université partenaire dans laquelle vous aurez été présélectionné.

Pour les accords spécifiques IAE Lille, la sélection peut se faire en plusieurs étapes en fonction du ratio places disponibles/dossiers rendus :

- S'il y a plus de candidatures que de places disponibles, le responsable RI de l'IAE Lille présélectionnera les meilleures candidatures. Une fois la sélection effectuée, les dossiers seront transmis à l'université partenaire.
- S'il y a moins ou autant de candidatures que de places disponibles, les dossiers seront directement transmis à l'université partenaire.

Dans les deux cas, la décision finale (accord ou refus) sera prise par l'université partenaire.

Attention ! L'attribution d'une place pour une période d'études à l'étranger est sous réserve de l'obtention de l'année en cours à l'IAE Lille et de l'acceptation en N+1 dans la formation pour laquelle vous allez postuler.